Accusé de réception en préfecture
064-216404830-20260612-2026-06-12-DE
Date de télétransmission : 23/06/2026
Date de réception préfecture : 23/06/2026

Annexe 9

RAPPORT DE PRESENTATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

Accusé de réception en préfecture
064-216404830-20260612-2026-06-12-DE
Date de télétransmission : 23/06/2026
Date de réception préfecture : 23/06/2026

SOMMAIRE

Introduction

Méthodologie

Partie I : le budget principal

I-1 - Vue générale du résultat global de clôture 2025

I-2 – La section de fonctionnement
- I-2.1 : les recettes de fonctionnement
- I-2.2 : les dépenses de fonctionnement

I-3 – Les soldes intermédiaires de gestion

I-4 – La section d'investissement
- I.4.1 : Les dépenses d'investissement
- I.4.2 : les recettes d'investissement
- I.4.3 : le financement des investissements

I-5 – La situation de la dette communale au 31 décembre 2025
- I.5.1 : l'évolution de l'encours de dette
- I.5.2 : les partenaires bancaires
- I.5.3 : le ratio de désendettement

Partie II : le budget annexe Camping Municipal

II-1 - Vue générale du résultat global de clôture 2025
II-2 – Section de fonctionnement
II-3 – Section d'investissement

Partie III : le budget annexe Jardin Botanique

III-1 - Vue générale du résultat global de clôture 2025
III-2 - Section de fonctionnement

Partie IV : le budget annexe Petite Enfance

IV-1 - Vue générale du résultat global de clôture 2025
IV-2 - Section de fonctionnement

INTRODUCTION

Accusé de réception en préfecture
064-216404830-20260612-2026-06-12-DE
Date de télétransmission : 23/06/2026
Date de réception préfecture : 23/06/2026

Par délibération du 25 septembre 2020, la Commune de Saint-Jean-de-Luz a intégré l'expérimentation du Compte Financier Unique (ou « CFU ») lancée par l'Etat en remplacement du compte administratif pour l'ordonnateur et du compte de gestion pour le trésorier payeur général. Cette expérimentation trouve donc à s'appliquer depuis l'exercice comptable 2022.

Désormais, le Maire et le comptable de la Direction Générale des Finances Publiques élaborent ensemble le compte financier unique dans le cadre d'une démarche totalement dématérialisée et dans un objectif de rendre l'information financière plus simple et plus lisible.

Le CFU retrace ainsi l'ensemble des dépenses et recettes réalisées sur l'année 2025 ainsi que les données patrimoniales de la collectivité. Afin d'appréhender au mieux la lecture de ce document, et dans la continuité des années précédentes, la Commune de Saint-Jean-de-Luz élabore un rapport de présentation synthétique à partir des données budgétaires issues des maquettes règlementaires (instruction M57 pour le budget principal, pour le budget annexe du Jardin Botanique et pour le budget annexe de la Petite Enfance et instruction M4 pour le budget annexe du Camping Municipal).

En sus de ce rapport de présentation et conformément aux dispositions de l'article L.1612-35 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), une note brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles de l'exercice budgétaire clos est jointe au CFU. Cette note doit être mise en ligne sur le site internet de la collectivité, lorsqu'il existe, après l'adoption par le Conseil Municipal et dans des conditions définies par le décret n°2016-834 du 23 juin 2016 relatif à la mise en ligne par les collectivités territoriales et leurs établissements publics de coopération de documents d'informations budgétaires et financières.

L'arrêté des comptes des collectivités territoriales et de leurs groupements de communes est fixé par les dispositions de l'article L.1612-12 du CGCT. Cet arrêté des comptes permet de clôturer le cycle annuel budgétaire et présente l'exécution comptable de l'année écoulée, tant en dépenses qu'en recettes.

L'exercice 2025 a été marqué par les éléments suivants :

- Mise en œuvre du dispositif de Lissage Conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales ou « DILICO » se traduisant par un prélèvement sur les ressources fiscales de la Commune d'environ 135K€,
- Hausse de 3 points des taux de cotisations employeurs à la CNRACL avec un impact financier de 190K€,
- Baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement de -100K€ comparé à 2024.

Ces trois mesures nationales représentent un impact financier négatif pour le budget communal de 425K€. Malgré le poids de ces mesures, la Commune a œuvré au quotidien pour garantir la qualité de ses services publics tout en investissant dans le champ des politiques publiques suivantes :

- Politique sportive : modernisation des installations sportives avec notamment la transformation du terrain engazonné de football de Kechiloa en surface synthétique,
- Politique scolaire : remplacement des menuiseries extérieures et des éclairages dans les écoles,

Accusé de réception en préfecture
064-216404830-20260612-2026-06-12-DE
Date de télétransmission : 23/06/2026
Date de réception préfecture : 23/06/2026

- Politique de la petite enfance et de la jeunesse : revalorisation de la subvention de fonctionnement au Centre social Sagardian et travaux dans la Villa Sagardian,
- Politique sociale : soutien financier de la Commune auprès des personnes fragiles avec un abondement de la subvention au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS),
- Politique associative : maintien des subventions allouées par la Municipalité.

La mise en œuvre en 2025 du dispositif de déliaison du taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) n'a pas permis de recevoir le produit fiscal escompté en raison de la baisse des bases. La Ville a financé ses investissements 2025 avec des ressources propres et des ressources externes comme un recours à l'emprunt.

METHODOLOGIE

Accusé de réception en préfecture
064-216404830-20260612-2026-06-12-DE
Date de télétransmission : 23/06/2026
Date de réception préfecture : 23/06/2026

Les éléments présentés dans ce rapport sont extraits des maquettes budgétaires réglementaires.

Depuis 2021, la Commune de Saint-Jean-de-Luz applique la nouvelle instruction comptable M57 applicable aux Métropoles, à la Ville de Paris, à la collectivité de Corse et aux collectivités territoriales de Guyane et de Martinique.

Dans ce rapport, ne seront analysés que les mouvements réels tant en dépenses qu'en recettes. En effet, ces seules écritures donnent lieu à des mouvements de fonds, à la différence des mouvements d'ordre budgétaire. Ces derniers, bien qu'ayant un impact sur le budget, sont neutres car équilibrés en dépenses et recettes.

Dans le cadre d'une analyse financière, des retraitements peuvent être indispensables pour conférer aux données comptables une réelle pertinence financière. Ces retraitements visent à éliminer tout mouvement exceptionnel et à dégager les tendances structurelles, pérennes de la situation financière de la ville. C'est notamment le cas des travaux en régie (minoration de la charge en section de fonctionnement pour transfert en section d'investissement), des provisions (retraitement en section d'investissement) ainsi que des cessions d'immobilisations (retraitement en section d'investissement).

PARTIE I – LE BUDGET PRINCIPAL

Accusé de réception en préfecture
064-216404830-20260612-2026-06-12-DE
Date de télétransmission : 23/06/2026
Date de réception préfecture : 23/06/2026

I.1 - Vue générale du résultat global de clôture 2025

Le résultat global de clôture de l'exercice 2025 se décompose de la manière suivante, tous mouvements confondus (réel et d'ordre) :

BUDGET PRINCIPAL (en euros)	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		2 148 402,10	870 289,30		870 289,30	2 148 402,10
Opérations de l'exercice	27 086 793,29	28 568 119,98	9 650 278,41	7 653 186,72	36 737 071,70	36 221 306,70
TOTAL (A)	**27 086 793,29**	**30 716 522,08**	**10 520 567,71**	**7 653 186,72**	**37 607 361,00**	**38 369 708,80**
Résultat de clôture (B)		3 629 728,79	2 867 380,99			762 347,80
Restes à réaliser (C)			1 086 952,32	1 185 262,18	1 086 952,32	1 185 262,18
TOTAL CUMULE (A+C)	**27 086 793,29**	**30 716 522,08**	**11 607 520,03**	**8 838 448,90**	**38 694 313,32**	**39 554 970,98**
RESULTAT DEFINITIF		**3 629 728,79**	**2 769 071,13**			**860 657,66**

La section de fonctionnement présente un résultat cumulé excédentaire de 3 629 728,79€.
Le solde d'exécution cumulé (avec restes à réaliser) de la section d'investissement fait ressortir un besoin de financement d'un montant de 2 769 071,13€.
Le résultat net global de clôture est donc excédentaire de 860 657,66€.
Les **restes à réaliser 2025 en dépenses d'investissement** s'élèvent à 1 086 952,32€ et se décomposent de la manière suivante :

Dépenses d'investissement - restes à réaliser 2025		
Libellé opération budgétaire	**Montant en €**	**Observations**
0001 - Programme général sur le patrimoine communal	536 783,22	96K€ : solde travaux éclairage et menuiseries extérieures écoles 62K€ : solde travaux terrain synthétique football Kechiloa 112K€ : solde maitrise d'œuvre et travaux électricité stade rugby Kechiloa 111K€ : fin des travaux éclairage et menuiseries extérieures Villa Sagardian 59K€ : travaux dans cimetières
0002 - Aménagements urbains et voirie	204 699,77	116K€ : travaux éclairage public 41K€ : réfection sol aire de jeux Ducontenia
0003 - Equipements des services municipaux	150 456,41	28K€ : gros matériel pour véhicules 92K€ : achat de corbeilles de tris et d'abris bacs
0004 - Projet Ville Numérique	10 016,34	Matériel informatique
0005 - Opération foncière et urbanisme	59 776,80	43K€ : élaboration d'un plan guide de désimperméabilisation
0006 - Opérations préalables au PPI	88 394,22	43K€ : étude désimperméabilisation de 3 sites 19K€ : étude faisabilité réhabilitation école élémentaire Urdazuri
0007 - Participations	36 825,56	10K€ : solde participation étude demi-échangeur 7,5K€ : subvention équipement pour acquisition matériels techniques Urkirolak Gym 8K€ : participation travaux maison Louis XIV
TOTAL	**1 086 952,32**	

Les **restes à réaliser 2025 constatés en recettes de la section d'investissement** s'élèvent à 1 185 262,18€ :

Accusé de réception en préfecture
064-216404830-20260612-2026-06-12-DE
Date de télétransmission : 23/06/2026
Date de réception préfecture : 23/06/2026

Recettes d'investissement - restes à réaliser 2025		
Libellé chapitre opération budgétaire	**Montant en €**	**Observations**
0001 - Programme général sur le patrimoine communal	917 825,89	123K€ : Fonds Vert rénovation des bâtiments scolaires 408K€ : Fonds de concours CAPB terrain de football synthétique 300K€ : DSIL Terrain de football synthétique 57K€: Subvention CAF travaux Villa Sagardian 30K€ : fonds de concours CAPB travaux Villa Sagardian
0003 - Equipements des services municipaux	43 520,00	Subvention CITEO acquisition corbeilles de tri
470122 - Plan Voirie - Trottoirs	23 916,29	Participation financière CAPB réfection rue de la Rhune
480122 - Réhabilitation de la piscine sports-loisirs	200 000,00	Subvention FEDER
TOTAL	**1 185 262,18**	

I-2 : La section de fonctionnement

I.2.1 : les recettes de fonctionnement

Les recettes totales de la section de fonctionnement, tous mouvements confondus (réel et d'ordre), s'élèvent à 30 716 522,08€ réparties de la manière suivante :

- 27 849 742,31€ d'opérations réelles,
- 718 377,67€ d'opérations d'ordre.
- 2 148 402,10€ d'excédent de fonctionnement 2024 reporté.

Après retraitements, c'est-à-dire après déduction des cessions d'immobilisations et des reprises de provisions retraitées en recettes de la section d'investissement, les recettes réelles de fonctionnement 2025 s'élèvent à 27 798 492,31€, soit une baisse de 1,4% par rapport à 2024.

Accusé de réception en préfecture
064-216404830-20260612-2026-06-12-DE
Date de télétransmission : 23/06/2026
Date de réception préfecture : 23/06/2026

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT (en euros)	CFU2024	CFU2025	Evolution CFU2024/CFU2025
Chapitre 013 - Atténuation de charges	84 929	46 234	-45,6%
Chapitre 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	4 512 300	4 195 088	-7,0%
Chapitre 73 - Impôts et taxes	20 524 747	20 476 759	-0,2%
Chapitre 74 - Dotations et participations	2 109 070	2 160 992	2,5%
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	947 853	915 508	-3,4%
Total Recettes de gestion courante	**28 178 899**	**27 794 581**	**-1,4%**
Chapitre 76 - Produits financiers	275	242	-12,1%
Chapitre 77 - Produits spécifiques	20 760	54 919	164,5%
Chapitre 77 - Produits spécifiques retraités (hors cessions)	0	3 669	#DIV/0!
Chapitre 78 - Reprise provisions	224 238	0	-100,0%
Total Recettes réelles de fonctionnement avant retraitements	**28 424 172**	**27 849 742**	**-2,0%**
Total Recettes réelles de fonctionnement après retraitements (cessions, provisions…)	**28 179 174**	**27 798 492**	**-1,4%**

I.2.1.1. : Les atténuations de charges (chapitre 013)

Le chapitre 013 intégrant principalement les remboursements sur salaires passe de 85K€ en 2024 à 46K€ en 2025. Cette baisse s'explique par le niveau de remboursement moindre des indemnités journalières des agents en accident de travail par l'assureur de la Ville (de 47K€ en 2024 à 14K€ en 2025), et par l'aide financière octroyée par l'Etat dans le cadre des contrats uniques d'insertion (-14K€).

I.2.1.2. : Les produits des services, du domaine et ventes diverses (chapitre 70)

Le chapitre 70 est en diminution de 7% entre 2024 et 2025, passant de 4,5M€ en 2024 à 4,2M€ en 2025.

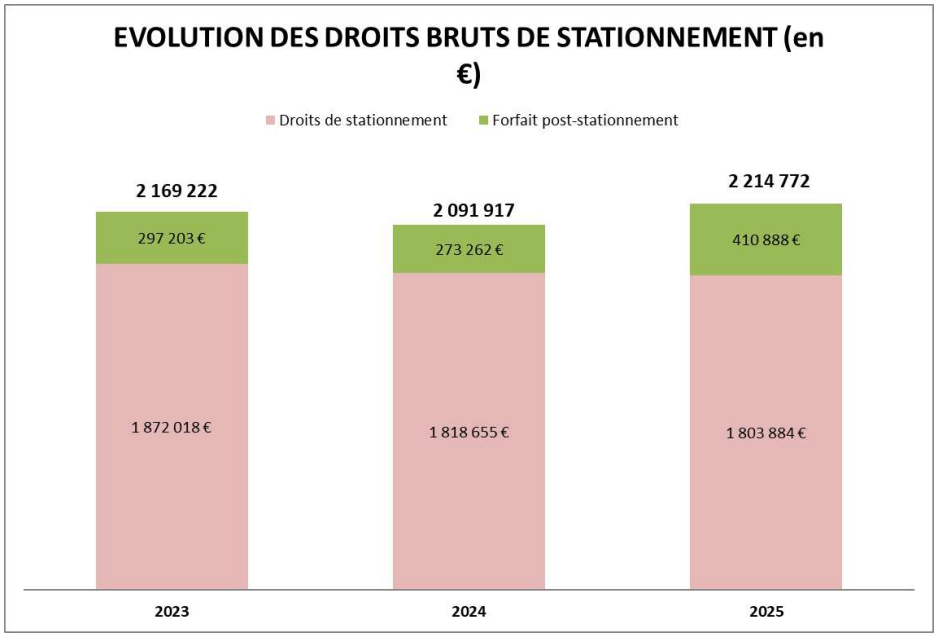
Tout d'abord, l'une des principales explications à cette tendance à la baisse provient du remboursement intervenu en 2024 par le syndic de copropriété des frais engagés par la Municipalité pour la démolition de l'immeuble Trabaena à la suite de l'incendie, recette ponctuelle en 2024 : -168K€.

Ensuite, la fin du marché de prestations de services de la piscine au 30 juin 2024 se traduit par l'effet année pleine de la fin de l'encaissement des recettes relatives aux droits d'entrées : -325K€.

Accusé de réception en préfecture
064-216404830-20260612-2026-06-12-DE
Date de télétransmission : 23/06/2026
Date de réception préfecture : 23/06/2026

Les recettes perçues sur le domaine public (hors stationnement et forfait post-stationnement) sont en hausse de 42K€ sous l'effet notamment des nouvelles occupations sur l'espace Foch.

Les droits de stationnement ainsi que les forfaits post-stationnement (FPS) enregistrent une hausse cumulée de +123K€. La recette passe de 2,091M€ en 2024 à 2,214M€ en 2025, soit +5,9%, sous l'effet du dynamisme des FPS.



La Communauté d'Agglomération Pays Basque (CAPB) a revu ses modalités de prise en charge de l'entretien des zones d'activités économiques facturées par les Communes en excluant un certain nombre de dépense, ramenant ainsi la facturation 2025 à 14K€ contre 39K€ en 2024.

La billetterie Tanka affiche en 2025 un niveau de recettes sur la programmation culturelle de la Ville de + 25K€ comparé à 2024, traduisant ainsi l'attractivité de cette salle sur le territoire.

Enfin, les ventes de caveaux sont en augmentation de +16K€ entre 2024 et 2025.

I.2.1.3. : Les produits liés aux impôts et taxes (chapitre 73)

Le chapitre 73 est en légère diminution par rapport à 2024 : -0,2%.

La Commune a perçu en 2025 un produit fiscal direct de 13,7M€ (sur la base uniquement des rôles généraux d'impôts), en hausse de 0,9% par rapport à 2024.

Accusé de réception en préfecture
064-216404830-20260612-2026-06-12-DE
Date de télétransmission : 23/06/2026
Date de réception préfecture : 23/06/2026

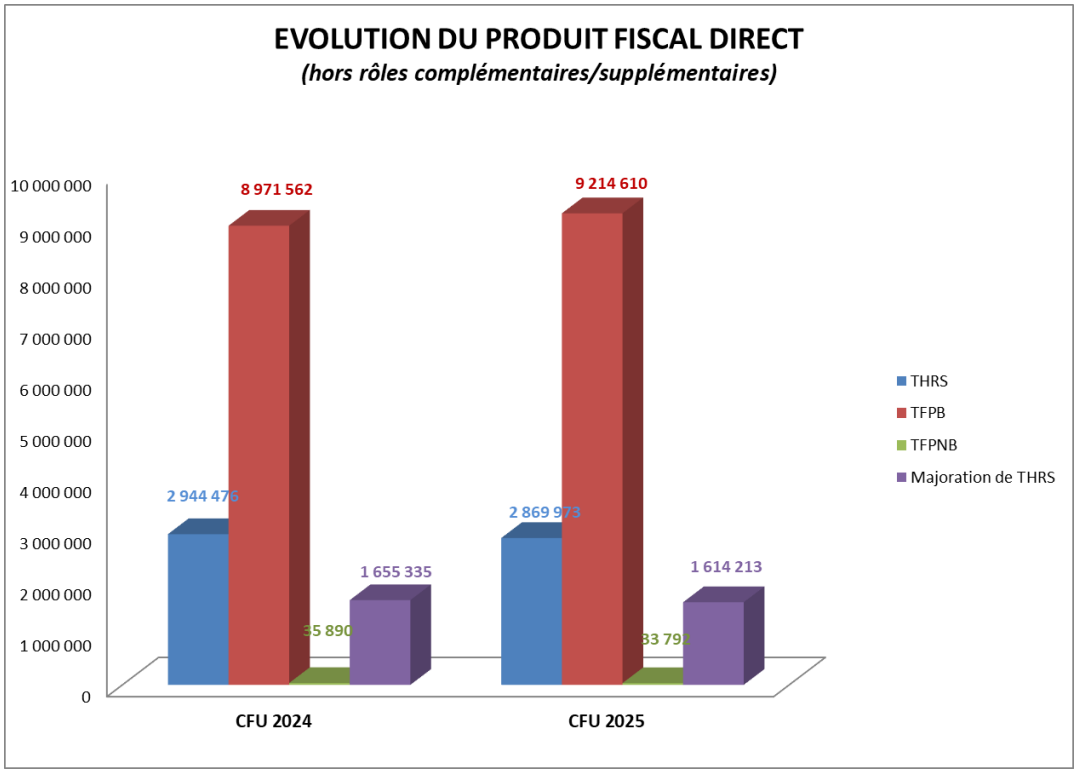
RAPPEL SUR LA SUPPRESSION DE LA TAXE D'HABITATION SUR LES RESIDENCES PRINCIPALES

Pour mémoire, depuis 2021, la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales s'est traduite par la définition d'un nouveau panier de ressources fiscales pour le bloc communal.
La compensation de la perte de produit fiscal issu de la taxe d'habitation sur les résidences principales a été déterminée à partir des trois éléments suivants :

- *Le produit entre les bases communales de TH 2020 sur les résidences principales et le taux de TH de 2017,*
- *Les compensations d'exonérations de TH versées par l'Etat à la Commune en 2020,*
- *La moyenne annuelle des rôles supplémentaires de TH afférente à l'habitation principale émis en 2018, 2019 et 2020 au profit de la Commune.*

Cette compensation a été assurée pour les Communes par la redescente de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties.

Afin de neutraliser les écarts entre la perte de produit fiscal de la taxe d'habitation sur les résidences principales et le produit fiscal issu de la redescente du foncier bâti départemental, un coefficient correcteur a été calculé par les services fiscaux. Ce dernier a été recalculé en 2022 conformément à la loi n°2022-1157 du 16 août 2022 de finances rectificative pour 2022 pour réintégrer le taux syndical de taxe d'habitation appliqué en 2017 dans le calcul des pertes à compenser de taxe d'habitation principale. Ainsi, le coefficient correcteur appliqué à la Commune de Saint-Jean-de-Luz est de 0,822447.



Accusé de réception en préfecture
064-216404830-20260612-2026-06-12-DE
Date de télétransmission : 23/06/2026
Date de réception préfecture : 23/06/2026

Rôles généraux	CFU 2024	CFU 2025	Evolution CFU2024/CFU2025 (en €)
THRS	**Bases def**	**Bases DEF**	
Bases	25 449 227	23 126 296	-9,1%
Taux	11,57%	12,41%	
Produit fiscal	**2 944 476**	**2 869 973**	**-74 503**
TFPB			
Bases	42 694 697	43 863 960	2,7%
Taux	25,44%	25,44%	
Produit fiscal avant coef correcteur avec lissage (A)	10 866 175	11 160 164	
Coefficient correcteur (B)	0,822447	0,822447	
Produit fiscal après coef correcteur (C=AxB)	**8 936 853**	**9 178 643**	
Montant compensation liée abattement de 50% des VL des EU	171 847	174 702	
Evolution de la compensation	*6,1%*		
Produit fiscal définitif versé (E)	**8 971 562**	**9 214 610**	**243 048**
Effet Coefficient correcteur (E-A)	***-1 894 613***	***-1 945 554***	
TFPNB			
Bases	207 217	195 104	-5,8%
Taux	17,32%	17,32%	
Produit fiscal	**35 890**	**33 792**	**-2 098**
Majoration de THRS			
Bases THRS	23 845 208	21 678 925	-9,1%
Majoration en % de la part communale	60%	60%	
Produit fiscal	**1 655 335**	**1 614 213**	**-41 122**
TOTAL (avec majo de THRS)	**13 607 263**	**13 732 588**	**125 325**
Evolution du produit fiscal			0,9%

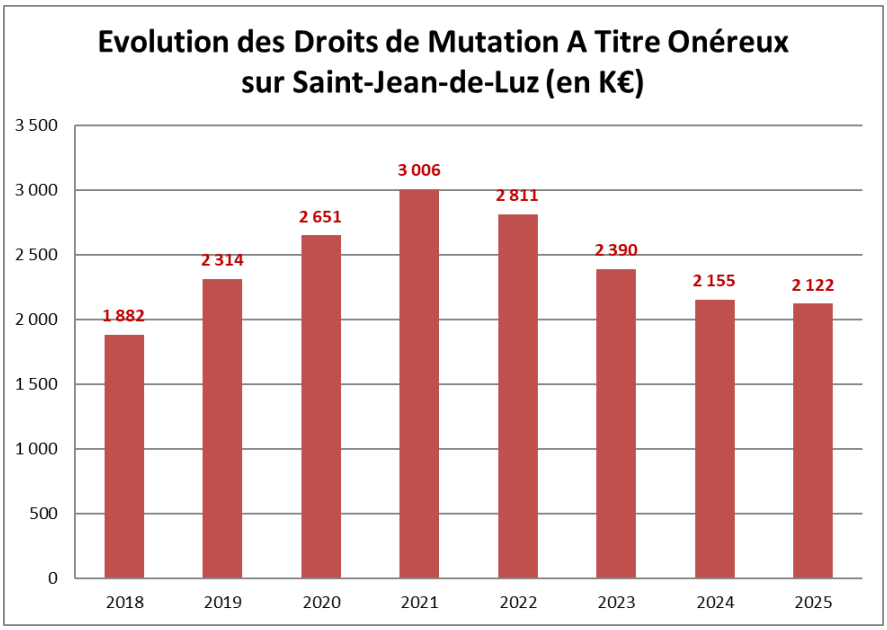
La Ville avait décidé de faire évoluer son seul taux de THRS en 2025, en le faisant passer de 11,57% en 2024 à 12,41% en 2025.
Cette évolution de taux aurait dû se traduire par une augmentation de produit fiscal de 325K€ (à partir des bases de l'état 1259 de 2025). Cependant, la diminution des bases définitives de THRS se sont traduites par une perte fiscale de 116K€. Si la Commune n'avait pas fait évoluer son taux de THRS, le manque à gagner 2025 aurait été de près de 420K€.

Des échanges réguliers ont lieu entre les services fiscaux et la Municipalité dans le cadre de l'Observatoire fiscal partagé mis en place par la CAPB. Des anomalies ont pu alors être remontées, permettant ainsi en 2025 l'émission de rôles complémentaires et supplémentaires de près de 80K€, auxquels il convient d'ajouter un reversement de 45K€ accordé par les services fiscaux au titre des années 2021 et 2023 à la suite d'erreurs informatiques sur l'application de la majoration de la THRS.

Rôles complémentaires et supplémentaires	2023	2024	2025
Taxe d'habitation	68 944,00	170 826,00	60 147,00
Taxes foncières	4 946,00	18 582,00	3 332,00
Taxe d'habitation - Majoration de résidences secondaires	1 672,00	12 506,00	14 617,00
TOTAL	**75 562,00**	**201 914,00**	**78 096,00**

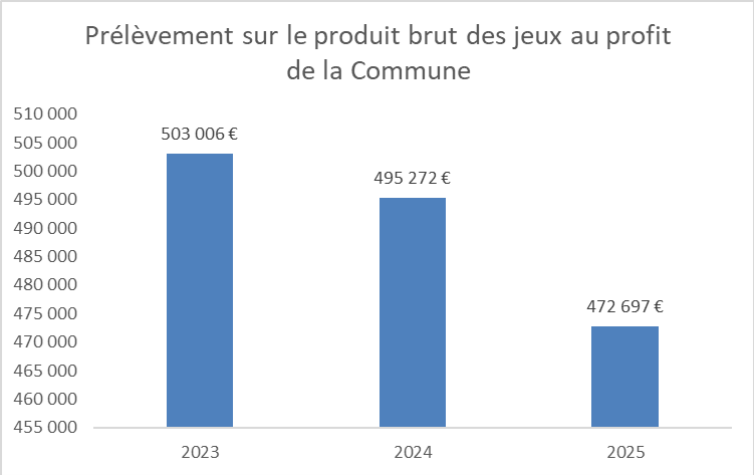
Accusé de réception en préfecture
064-216404830-20260612-2026-06-12-DE
Date de télétransmission : 23/06/2026
Date de réception préfecture : 23/06/2026

Les droits de mutation à titre onéreux s'établissent au même niveau qu'en 2024 soit 2,1M€.



La taxe communale sur la consommation finale d'électricité perçue par la Commune est en baisse entre 2024 et 2025 : 468K€ en 2025 contre 483K€ en 2024.

Le prélèvement perçu par la Commune sur le produit des jeux du Casino évolue de manière défavorable : 473K€ en 2025 contre 495K€ en 2024.

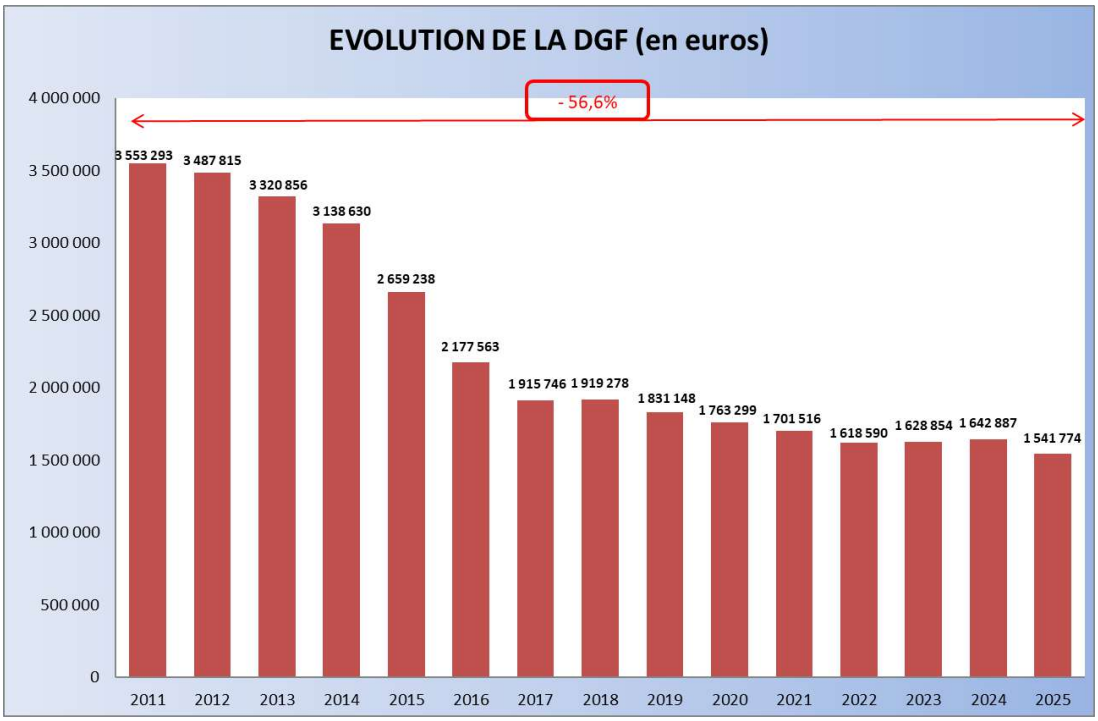


I.2.1.4. : Les produits liés aux dotations et participations (chapitre 74)

Le chapitre 74 est en hausse de 2,5% entre 2024 et 2025, sous l'effet des variations suivantes :

- La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est en baisse de plus de 100K€ en 2025 pour s'établir à 1 541 774 €. Cette évolution de la DGF s'explique par la hausse des coûts internes à la DGF à financer : de 102M€ en 2024 à 280M€ en 2025.

Accusé de réception en préfecture
064-216404830-20260612-2026-06-12-DE
Date de télétransmission : 23/06/2026
Date de réception préfecture : 23/06/2026



- Le niveau d'allocations compensatrices principalement articulé autour de la réduction de 50% des valeurs locatives des établissements industriels est en hausse mécanique conformément au coefficient de revalorisation forfaitaire des bases *(ces établissements ne sont pas considérés comme des locaux professionnels et obéissent aux mêmes règles d'actualisation que les locaux d'habitation).*

Allocations compensatrices (en euros)	2024	2025	Variation 2024/2025
Allocation compensatrice de TH	0,00	0,00	#DIV/0!
Allocation compensatrice de TF	191 980,02	221 570,00	15,4%
TOTAL	**191 980,02**	**221 570,00**	**15,4%**
Autres Allocations compensatrices	3 579,00	3 115,00	-12,5%
TOTAL	**195 559,02**	**224 685,00**	**14,9%**

- La Commune a enregistré en 2025 les subventions de fonctionnement suivantes :
 - Subventions au titre de 2024 et 2025 de la CAPB dans le cadre de la compétence GEMAPI au titre de la gestion par les ouvrages communaux du système d'endiguement de la Grande Plage : 87K€ ;
 - Subventions au titre de 2024 et 2025 de la CAPB dans le cadre de la gestion des déchets abandonnés : 90K€ ;

- L'année 2025 voit également l'extinction des subventions en lien avec « Terres de Jeux 2024 » (-9,5K€), la diminution du champ d'intervention du Département des Pyrénées-Atlantiques sur les politiques culturelle, sportive ou environnementale (-5K€), la fin du contrat de progrès (-7K€), la baisse de la dotation relative aux titres sécurisés (-10K€).

Accusé de réception en préfecture
064-216404830-20260612-2026-06-12-DE
Date de télétransmission : 23/06/2026
Date de réception préfecture : 23/06/2026

I.2.1.5. : Les autres chapitres de recettes réelles de fonctionnement

Le chapitre 75 lié aux autres produits de gestion courante englobe principalement les loyers encaissés par la Ville sur les bâtiments dont elle est propriétaire et qu'elle met à disposition, ainsi que tous les autres produits divers.
Les recettes encaissées sur ce chapitre évoluent de -3,4% en raison des éléments suivants :

- Loyer en baisse de la Gendarmerie suite au départ en juillet 2025 : -51K€ ;
- Emission en 2024 du titre de recettes relatif à l'affaire du Camping Playa : -105K€ ;
- Des dégrèvements moindres encaissés par la Ville en 2025 dans le cadre de réclamations sur la taxe foncière sur les propriétés bâties payée par la Commune : -19K€ ;
- Des apurements de rattachements de charges à l'exercice moindres en 2025 qu'en 2024 : -31K€ ;
- Des revenus supplémentaires tirés de la location saisonnière des bâtiments communaux (+3K€), de la location de la salle Tanka à des tiers et de l'exploitation du bar (+22K€) ;
- L'application de pénalités de marchés au titre de retard d'exécution dans la réalisation de travaux de marchés publics : +39K€ ;
- Le versement par l'assurance statutaire du capital décès d'un agent : +40K€ ;
- La refacturation sur le seul exercice 2025 des années 2024 et 2025 des fluides à l'ikastola : +23K€ ;
- La refacturation des frais engagés par la Municipalité suite à arrêté préfectoral sur la maison du Camping Playa : +15K€ ;
- L'encaissement en 2025 de l'engagement de la clause de retour à bonne fortune sur le parking du port au titre des années 2023 et 2024 : +18K€ ;
- Le remboursement par le concessionnaire de distribution de l'eau potable, AGUR, de 16,5K€ au titre d'erreur de facturation d'eau potable.

Le chapitre 77 « **produits spécifiques »** s'élève à 55K€ en 2025 contre 21K€ en 2024. Ce chapitre intègre principalement les cessions d'actifs opérées par la Ville. En 2025, la Ville a cédé un local de la Pergola à la SCI Jurgi pour un montant de 50K€.

Enfin, la Ville avait procédé en 2024 à des écritures de reprise de provision **(chapitre 78)** dans le cadre de deux dossiers : affaire de l'immeuble Trabaena (167K€) et affaire de la Croix du Sud dans le cadre d'une redevance d'occupation du domaine public pour laquelle la Ville a obtenu gain de cause devant la Cour Administrative d'Appel de Bordeaux (49K€). L'exercice 2025 n'a pas constaté de reprise de provision.

I.2.2 : Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses totales de la section de fonctionnement (réel et d'ordre) s'élèvent à 27 086 793,29€ en 2025 réparties comme suit :

- 25 017 452,66€ de mouvements réels,
- 2 069 340,63€ de mouvements d'ordre.

Accusé de réception en préfecture
064-216404830-20260612-2026-06-12-DE
Date de télétransmission : 23/06/2026
Date de réception préfecture : 23/06/2026

Après retraitements des travaux d'investissement en régie et des dotations aux provisions en dépenses de la section d'investissement, les dépenses réelles de fonctionnement totalisent un montant de 24 917 262,99€ en 2025, soit une stabilité comparée à 2024.

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT (en euros)	CFU2024	CFU 2025	Evolution CFU2024/CFU2025
Chapitre 011 - Charges à caractère général	5 711 819	5 154 807	-9,8%
Chapitre 012 - Charges de personnel	14 124 083	14 109 979	-0,1%
Chapitre 014 - Atténuation de produits	76 020	192 951	153,8%
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	4 289 608	4 849 505	13,1%
Total Dépenses de gestion courante (A)	**24 201 529**	**24 307 242**	**0,4%**
- Travaux d'investissement en régie (TIR) à déduire (B)	*-95 206*	*-99 337*	4,3%
Total Dépenses de gestion courante hors travaux en régie (A-B)	**24 106 323**	**24 207 905**	**0,4%**
Chapitre 66 - Charges financières	702 983	690 932	-1,7%
Chapitre 67 - Charges spécifiques	92 297	18 426	-80,0%
Chapitre 68 - Dotations aux provisions	322 494	852	-99,7%
Chapitre 022 - Dépenses imprévues	0		#DIV/0!
Total Dépenses réelles de fonctionnement avant retraitements	**25 319 304**	**25 017 453**	**-1,2%**
Total Dépenses réelles de fonctionnement après retraitements (hors TIR, provisions et autres)	**24 901 604**	**24 917 263**	**0,1%**

I.2.2.1. : Les charges à caractère général (chapitre 011)

Les charges à caractère général sont en baisse de près de 10% entre 2024 et 2025, passant de 5,7M€ en 2024 à 5,1M€ en 2025.

Certaines dépenses ont connu en 2025 des surcoûts de 244K€ :

- Le projet « street art » à la Pergola : +13K€ ;
- Le contrôle des hydrants dans le cadre de la compétence « Défense extérieure contre l'incendie » : +11K€ ;
- Le retour des CRS dans le cadre de la surveillance des plages : +46K€ ;
- L'effet augmentation du coût des assurances : +41K€ ;
- Le démarrage de la facturation par la CAPB de la redevance spéciale sur les bâtiments de la Ville générateur de déchets : +5K€ ;
- La première année de maintenance de la videoprotection : +9K€ ;
- Les travaux de reprise de la signalétique horizontale des arrêts de bus : +16K€ ;
- La conclusion du marché d'assistance à maitrise d'ouvrage pour la concession 2026-2031 du Casino ainsi que la réalisation de l'inventaire des biens du nouveau périmètre : +42K€ ;
- La régularisation de la participation aux transports scolaires au titre de l'année 2023-2024 : +15K€ ;
- La hausse des dépenses de frais d'hébergement à Ravel pendant la période estivale : +15K€ ;

Accusé de réception en préfecture
064-216404830-20260612-2026-06-12-DE
Date de télétransmission : 23/06/2026
Date de réception préfecture : 23/06/2026

- La facturation par l'Etat des frais de sécurité relatif aux Fêtes Patronales et au meeting aérien : +5K€
- Et une augmentation des dépenses de l'atelier garage : +11K€.

Des économies à hauteur de 800K€ ont cependant été enregistrées en 2025 :

- L'effet année pleine de la fin du marché de prestation de services et des dépenses annexes pour l'exploitation de la piscine au 30 juin 2024 : - 622K€ ;
- Une consommation en électricité et en gaz moindre se traduisant par une économie de 128K€ ;
- La fin des dépenses en lien avec « Terres de jeux 2024 » : - 23K€ ;
- L'organisation des classes de neiges pour les écoles privées : -11 K€ ;
- Le non enclenchement en 2025 de la clause financière relative au coût réel des repas produits à Ravel permettant d'économiser -20K€ comparé à 2024.

I.2.2.2. : Les charges de personnel (chapitre 012)

Les charges de personnel restent stables entre 2024 et 2025, pour s'élever à 14,1M€.

Cette stabilité se traduit par la conjonction des mesures suivantes :

- **Les mesures nationales avec effet réglementaire : +296K€**
 - La hausse de 3 points des taux de CNRACL : +190K€,
 - Le retour à 9,88% du taux de cotisation maladie URSSAF après sa baisse de 1 point en 2024 : +63K€ ;
 - L'impact de la hausse du SMIC : +23K€ ;
 - L'effet « Glissement-Vieillesse-Technicité » : +80K€ ;
 - Et l'impact de la mesure issue de l'article 189 de la loi de finances pour 2025 passant l'indemnisation en cas d'arrêt maladie de 100% à 90% : -60K€.

- **Les mesures locales : -310K€**
 - L'effet de « Noria » qui se caractérise par un solde négatif de -300K€ ;
 - L'impact de l'évolution du régime indemnitaire des agents : +79K€ ;
 - La baisse des heures supplémentaires (pas d'élections en 2025 et moins d'heures supplémentaires effectuées par les agents) : -52K€ ;
 - Des recrutements moindres en contrats aidés en lien avec les besoins moindres de la collectivité : -47K€ ;
 - L'évolution positive du Compte Epargne Temps : +10K€.

Selon le dernier rapport de l'observatoire des finances et de la gestion publique locales de 2025, les Communes du littoral maritime de 10 000 habitants et plus présentent un ratio « dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement » de 58,00%. Pour 2025, ce ratio s'élève pour la Commune de Saint-Jean-de-Luz s'élève à 56,63%.

I.2.2.3. : Les atténuations de produits (chapitre 014)

Le chapitre 014 passe de 76K€ en 2024 à 193K€ en 2025 sous l'effet notamment de la mise en place par la loi de finances pour 2025 du Dispositif Conjoncturel des Ressources Fiscales

Accusé de réception en préfecture
064-216404830-20260612-2026-06-12-DE
Date de télétransmission : 23/06/2026
Date de réception préfecture : 23/06/2026

des collectivités ou DILICO. La Commune a vu ses ressources fiscales prélevées à hauteur de 135K€ en 2025.
La pénalité au titre de la loi SRU évolue quant à elle pour passer de 76K€ en 2024 à 55K€ en 2025.

I.2.2.4. : Les autres charges de gestion courante

Le chapitre 65 s'élève à 4 849 505€ en 2025 contre 4 289 608€ en 2024, soit une augmentation de 13,1%.

Détail chapitre 65 (en euros)	CFU2024	CFU2025	Evolution CFU2024/CFU2025
Forfait communal aux écoles	215 783	220 039	2,0%
Subventions aux associations	648 517	628 768	-3,0%
Contribution à l'Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) + subvention compensatoire loyer	333 250	336 163	0,9%
Subventions à SJLAC	677 100	496 523	-26,7%
Subvention de fonctionnement au CCAS	710 300	834 300	17,5%
Subventions à Sagardian	566 500	574 000	1,3%
Subventions de compensation pour l'exploitation de la piscine	349 812	622 818	78,0%
Prise en charge du déficit du budget annexe du Jardin Botanique	162 772	183 890	13,0%
Prise en charge du déficit du budget annexe de la Petite Enfance	135 212	192 589	42,4%
Prise en charge du déficit du budget annexe de la ZAC Alturan	0	0	#DIV/0!
Dépenses d'informatique en nuage à partir de 2021	207 045	203 954	-1,5%
Autres	283 316	556 461	96,4%
TOTAL	**4 289 608**	**4 849 505**	**13,1%**

Le forfait communal versé aux établissements privés d'enseignement par la Commune est en augmentation de 2%.
Les **subventions aux associations** sont en baisse de 3% comparé à l'année 2024 en raison de la fin de la subvention à l'association Amicial.
L'engagement financier de la Municipalité auprès de **l'EPCC Scène Nationale du Sud Aquitain** est stable et est réparti entre d'une part la contribution financière à kla programmation culturelle (250K€) et la subvention compensatoire du loyer (86K€).
L'évolution à la baisse des subventions versées à la structure **Saint-Jean-de-Luz Animations et Commerces** s'explique par les nouvelles modalités d'exercice de la compétence

Accusé de réception en préfecture
064-216404830-20260612-2026-06-12-DE
Date de télétransmission : 23/06/2026
Date de réception préfecture : 23/06/2026

« promotion du tourisme » pour les stations classées en lien avec l'Office de de Tourisme Pays Basque.
La Commune a renforcé son soutien financier en faveur du **secteur social** pour son Centre Communal d'Action Sociale avec un abondement de +124K€.
Le Centre social Sagardian a vu sa subvention 2025 réajustée en fin d'année 2025 notamment pour permettre la prise en charge d'enfants dans le cadre de l'accueil de loisirs sans hébergement.
L'année 2025 se caractérise par l'effet année pleine de la subvention municipale accordée à l'exploitant de la piscine sports-loisirs, justifiant ainsi son évolution de 349K€ en 2024 à 622K€ en 2025.
La baisse des recettes conjuguée à la hausse des charges de personnel sur le budget annexe du Jardin Botanique impacte le déficit pris en charge par la Commune de +20K€. Quant au **déficit du budget annexe de la petite enfance**, celui-ci est en augmentation en raison du recalibrage à la baisse des recettes versées par les partenaires et la suppression du soutien financier du Département.
Les dépenses incluses dans la catégorie « Autres » passent de 283K€ en 2024 à 556K€ en 2025 sous l'effet de l'écriture de régularisation de TVA sur l'ancienne activité de la piscine à la suite de la mise en place du coefficient de déduction fiscale (+225K€), du nouveau montant de la redevance d'occupation à verser à l'Etat dans le cadre de la concession de la grande plage (+18K€) et de la régularisation des dépenses relatives au projet « ERASMUS » de l'école primaire Urdazuri (+27K€).

I.2.2.5. : Les charges financières (chapitre 66)

Le chapitre 66 passe de 702K€ en 2024 à 691K€ en 2025.
Si les frais financiers relatifs à la dette ont évolué de +8,7%, les frais au titre du recours à la ligne de trésorerie ont diminué de 96,5%, s'expliquant par un recours moindre à la ligne de trésorerie.

A la fin du 1er trimestre 2025, la Commune a consolidé l'emprunt de 2M€ conclu auprès de l'Agence France Locale en décembre 2024 (taux fixe de 3,04% sur une durée de 15 ans).
En fin d'année 2025, un nouvel emprunt d'un montant de 1,5M€ a été conclu auprès du Crédit Agricole sur la base d'un index Euribor 3M flooré à 2,00% et une marge de 0,78% et sur une durée de 15 ans.

I.2.2.6. : Les charges spécifiques (chapitre 67)

Ce chapitre est en baisse de 80% entre 2024 et 2025. En effet, l'année 2024 avait été marquée par :

- l'annulation de titres de recettes émis en 2023 sur la billetterie de spectacle Tanka en raison de leur non assujettissement à TVA qu'il avait fallu régulariser (19K€),
- et l'annulation d'un titre de recettes dans le cadre de l'affaire SNC La Croix du Sud pour réemettre le titre au bon tiers suite à la décision de la Cour administrative d'appel (49K€).

Accusé de réception en préfecture
064-216404830-20260612-2026-06-12-DE
Date de télétransmission : 23/06/2026
Date de réception préfecture : 23/06/2026

I.2.2.7. : Les dotations aux provisions (chapitre 68)

En 2024, la Commune avait constitué trois provisions :

- Une dans le cadre de l'affaire du Camping Playa : 105K€,
- Une dans le cadre de la démolition de l'immeuble Trabaena : 167K€, provision qui a été reprise suite au recouvrement du titre de recettes,
- Une dans le cadre de l'affaire de la SNC La Croix du Sud : 49K€.

I-3 – Les soldes intermédiaires de gestion

La détermination des soldes intermédiaires de gestion est une étape indispensable dans le cadre de l'arrêté des comptes du compte financier unique, avec pour objectif final d'évaluer la santé financière de la collectivité.

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION (en k euros)	BP2024	CFU 2024	BP2025	CFU 2025
Produits de fonctionnement courant (A)	26 860	28 179	26 936	27 795
- Charges de fonctionnement courant hors TIR (B)	24 250	24 106	24 244	24 208
= EXCEDENT BRUT COURANT (C=A-B)	**2 610**	**4 073**	**2 692**	**3 587**
+ Solde spécifique large *[1](D)	-67	-173	-50	-17
=EPARGNE DE GESTION (E=C-D)	**2 543**	**3 899**	**2 642**	**3 569**
- intérêts de la dette (F)	554	622	710	688
=EPARGNE BRUTE (G=E-F)	**1 989**	**3 278**	**1 932**	**2 881**
- Capital de la dette *[2] (H)	1 446	1 432	1 405	1 403
=EPARGNE NETTE (I=G-H)	**544**	**1 845**	**527**	**1 479**

*[1] *Hors frais financiers liés à la dette et hors provisions*

*[2] *Hors refinancement d'emprunts*

Malgré une dégradation de l'épargne brute comparée à 2024, la capacité d'autofinancement brute 2025 reste à un niveau satisfaisant : 2,8M€ en 2025 contre 3,2M€ en 2024. Après remboursement du capital de la dette, le financement disponible pour autofinancer les investissements s'élève à 1,5M€.

I-4 – La section d'investissement

I.4.1 : les dépenses d'investissement

Les dépenses totales d'investissement 2025 s'élèvent à 10 520 567,71€ réparties de la manière suivante :

- 7 949 026,99€ pour les dépenses réelles d'investissement ;
- 1 701 251,42€ pour les dépenses d'ordre d'investissement ;
- 870 289,30€ pour le déficit d'investissement reporté de l'année 2024.

Il convient d'ajouter à ces dépenses d'investissement les retraitements de la section de fonctionnement à savoir les travaux en régie et la dotation aux provisions pour un montant de 100K€.

Accusé de réception en préfecture
064-216404830-20260612-2026-06-12-DE
Date de télétransmission : 23/06/2026
Date de réception préfecture : 23/06/2026

Dépenses d'investissement (en euros)	EXERCICE 2024 CFU2024	EXERCICE 2025 CFU2025	Evolution CFU2024/CFU2025
Dépenses financières (A)	**1 539 857**	**1 483 179**	**-3,7%**
Remboursement du capital des emprunts	*1 432 189*	*1 402 613*	*-2,1%*
Dépôts et cautionnements reçus	*0*	*0*	*#DIV/0!*
Remboursement anticipé pour refinancement	*0*	*0*	*#DIV/0!*
Autres immobilisations financières	*107 668*	*80 566*	*-25,2%*
Dépenses d'équipement hors Travaux d'invest. En régie (TIR) (B)	**11 562 225**	**6 465 848**	**-44,1%**
Amélioration du cadre de vie	*3 351 104*	*3 391 023*	*1,2%*
Projets structurants en AP/CP	*8 211 121*	*3 074 825*	*-62,6%*
Avances forfaitaires	*0*	*0*	*#DIV/0!*
Autres (C)	**230 917**	**0**	**-100,0%**
TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT (D=A+B+C)	**13 333 000**	**7 949 027**	**-40,4%**

Les dépenses financières sont en baisse de 2,1% comparé à 2024. Cette évolution s'explique par l'extinction d'un emprunt en cours d'année 2025 et l'entrée en phase d'amortissement des emprunts contractés en 2024 auprès de l'Agence France Locale.
Ces dépenses intégrent également l'annuité en capital lié au portage effectué par l'EPFL Pays Basque et la prise d'actionnariat par la ville dans le capital de l'Agence France Locale (pour mémoire, prise en actionnariat de 109K€ versée en trois échéances égales : 2024, 2025 et 2026).

Les dépenses d'équipement hors travaux en régie totalisent un montant de 6,5M€ en 2025, en baisse de 44% comparé à 2024.

Les dépenses d'équipement comprennent :

- les dépenses liées à l'amélioration du cadre de vie : 3,3M€
- les dépenses liées aux Grands projets : 3M€

Les dépenses liées à l'amélioration du cadre de vie sont en augmentation de 1,2% entre 2024 et 2025.
L'opération 0001 liée au programme général sur le patrimoine communal est en hausse en lien avec les travaux de transformation du terrain synthétique de Kechiloa, les travaux de remplacement des menuiseries extérieures et de modernisation des éclairages dans les écoles et la Villa Sagardian, les travaux de réhabilitation des toilettes publiques du port ainsi que les travaux de réhabilitation du pavillon Pavlovsky.
L'opération 0002 « Aménagements urbains et voirie » est quant à elle en baisse entre 2024 et 2025, avec un nombre moindre d'opérations de réaménagement d'espaces verts.
Les paiements effectués **sur l'opération 0003** « Equipements des services municipaux » sont en baisse en raison du déploiement du dispositif de videoprotection sur l'année 2024.

Accusé de réception en préfecture
064-216404830-20260612-2026-06-12-DE
Date de télétransmission : 23/06/2026
Date de réception préfecture : 23/06/2026

La baisse des crédits budgétaires sur **l'opération 0004** « Projet Ville Numérique » s'explique par la réalisation d'un certain nombre d'investissements dédiés à la cybersécurité les années précédentes.

L'opération 0006 relative aux études préalables au programme pluriannuel d'investissements de la Ville a été marquée en 2024 par les études sur la réhabilitation du site sportif de Kechiloa ainsi que sur le plan lumière. En 2025, les études suivantes ont été notifiées sur le dernier trimestre de l'année et ainsi portées en restes à réaliser : étude désimperméabilisation de 3 sites, étude programmation réhabilitation école Urdazuri.

Enfin, **l'opération 0007** « Participations » a enregistré en 2025 une augmentation sensible du niveau de paiements avec : le solde de participation de la Ville à la réalisation du parking P+R de Chantaco (52K€), la subvention d'investissement au CCAS pour l'acquisition d'un véhicule frigorifique (20K€) et le versement d'un acompte pour la participation à l'étude de création du demi-échangeur de Chantaco (38K€).

DEPENSES D'EQUIPEMENT	CFU2024	CFU2025
Amélioration du cadre de vie	**3 351 104**	**3 391 023**
Programme général sur le patrimoine communal	**1 724 557**	**2 383 624**
Bâtiments affectés à l'adm.communale	4 764	39 868
Bâtiments affectés au service public de l'éducation	142 293	253 380
Bâtiments affectés au service public du sport	253 175	1 434 773
Bâtiments immeuble de rapport	13 691	35 665
Bâtiments affectés au culte	9 994	9 512
Bâtiments affectés au service public de la culture	182 507	97 980
Bâtiments affectés au service public de l'enfance et de la jeunesse	32 235	89 327
Agenda accessibilité	3 390	0
Cimetières	17 928	114 648
Autres bâtiments communaux	1 064 580	308 471
Aménagements urbains et voirie	**634 650**	**250 169**
Voirie	258 558	112 998
Equipements urbains	161 067	78 470
PUP	0	0
Espaces verts	127 945	31 611
Préservation du milieu naturel	87 082	27 091
Equipements des services	**791 694**	**582 261**
Matériel de transport	278 515	338 510
Matériel spécifique	510 590	239 886
Mobilier	2 589	3 865
Projet Ville numérique	**122 848**	**33 018**
Eadministration et modernisation du service public	117 641	33 018
Ecole Numérique	5 207	0
Opération foncière et urbanisme	**9 002**	**8 111**
Foncier	6 602	8 111
Urbanisme	2 400	0
Etudes préalables au PPI	**62 453**	**5 439**
Participations diverses	**5 900**	**128 400**

Accusé de réception en préfecture
064-216404830-20260612-2026-06-12-DE
Date de télétransmission : 23/06/2026
Date de réception préfecture : 23/06/2026

La baisse des dépenses liées aux projets structurants de la Municipalité s'explique principalement par :

- La suite et fin des travaux d'aménagement de l'îlot Foch,
- La fin des paiements des soldes de marchés de travaux et de maitrise d'œuvre pour la réhabilitation de la maison Maria Dolores en local de Police Municipale,
- la fin des travaux et de maitrise d'œuvre relatifs à la réhabilitation de la piscine sports-loisirs,
- la fin des travaux d'aménagement de la piste cyclable Andénia-Ichaca.

Il convient de préciser que l'autorisation de programme relative au Pôle culturel intégrait en 2025 le reversement de la TVA à l'Etat dans le cadre de la livraison à soi-même pour un montant de 1,4M€.

	EXERCICE 2024	EXERCICE 2025
Projets structurants gérés en AP/CP	**8 211 121**	**3 074 825**
AP 20 - Travaux sur le littoral	234	0
AP 25 - Habitat	76 943	4 229
AP 37 - Aménagement du centre historique	4 493 985	953 049
AP 38 - Pôle Culturel	261 983	1 446 302
AP 41- Patrimoine lié à l'Eglise St Jean Baptiste	131 908	63 834
P 42 - Requalification Auditorium Ravel et salles municipales	40 080	12 882
P 43 - Rehabilitation de la maison Maria Dolores en local PM	331 937	1 337
AP 44 - Projet partenarial d'aménagement - adaptation au recul du trait de côte	259 271	93 987
AP 45 - Enfouissement des réseaux	5 960	8 712
AP46 - Véloville	801 555	191 739
AP 47 - Plan voirie et trottoirs	594 627	268 868
AP 48 - Réhabilitation piscine	1 212 640	29 884

I.4.2 : les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement s'élèvent à 7 653 186,72€ en 2025 réparties de la manière suivante :

- 4 479 083,46€ de recettes réelles, auxquelles il convient d'intégrer 121K€ de retraitements suivants : ajout de l'excédent de fonctionnement capitalisé (173K€) qui finance le besoin de financement de l'année précédente et déduction des cessions d'actifs (51K€) soit un total de recettes réelles retraitées d'un montant de 4 600 972,34€ ;

- 3 052 214,38€ de recettes d'ordre.

Accusé de réception en préfecture
064-216404830-20260612-2026-06-12-DE
Date de télétransmission : 23/06/2026
Date de réception préfecture : 23/06/2026

Recettes réelles d'investissement hors excédents de fonctionnement capitalisés (en euros)	CFU2024	CFU2025
Ressources propres d'investissement (A)	**483 258**	**946 730**
FCTVA	356 510	861 409
Taxe d'aménagement/TLE	105 988	34 071
Cessions d'actifs*	20 760	51 250
Ressources externes d'investissement (B)	**8 969 614**	**3 532 353**
Produit des amendes de police	446 395	398 962
Subventions d'équipement	2 923 219	233 391
Places de stationnement manquantes	0	0
Participations pour voirie et réseaux	0	0
Emprunts	5 600 000	2 900 000
Autres ressources (D)	219 617	0
Total recettes réelles d'investissement (E=A+B+D)	**9 672 490**	**4 479 083**
Retraitements de la section de fonctionnement		
Reprise provision (G)	224 238	0
Total recettes réelles d'investissement avec retraitements (F+G)	**9 896 727**	**4 479 083**

Les recettes réelles 2025 sont caractérisées par :

- un FCTVA en forte augmentation en raison de l'assiette éligible des dépenses (N-2) ;
- une diminution du produit de la taxe d'aménagement ;
- des cessions d'actifs pour un montant de 51K€ ;
- un produit des amendes de police en baisse en lien avec l'assiette des amendes pénales dressées (-18%) ;
- des subventions d'investissement en forte diminution en corrélation directe avec la fin des projets ;
- un recours à l'emprunt pour un montant de 2,9M€.

Les subventions d'équipement perçues en 2025 pour un montant de 233K€ concernent principalement :

Libellé subvention d'investissement	€
DSIL 2024 - Modernisation éclairage gymnases sportifs	14 009
France Relance / 6e AaP Mobilités actives / SMPBA - Création piste cyclable Andenia - Ichaca	187 740
Région - PPA	6 600
CITEO - Subvention acquisition de corbeilles de tri; abris bacs	10 880
DRAC - Phase 3 décorts peints	8 880
FIPD - Liaison déport CSU	2 219
Autres	3 063
TOTAL	**233 391**

Accusé de réception en préfecture
064-216404830-20260612-2026-06-12-DE
Date de télétransmission : 23/06/2026
Date de réception préfecture : 23/06/2026

I.4.3 : le financement des investissements communaux

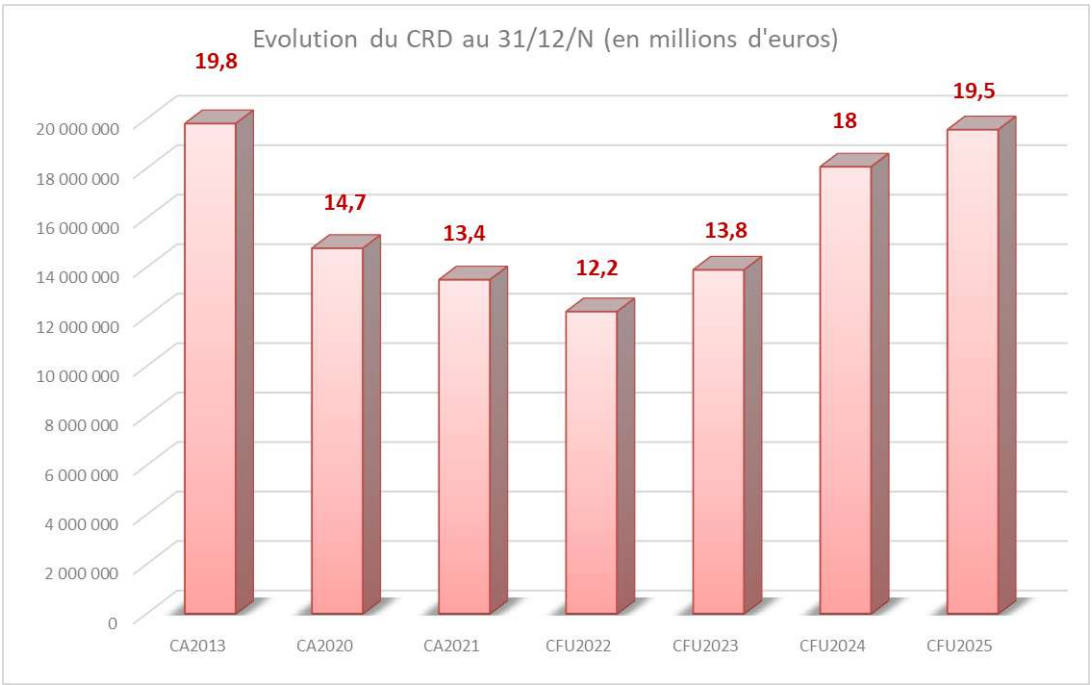
en €	CFU2025
Total dépenses d'investissement hors annuité de dette	**6 645 751**
Dépenses d'investissement hors dette	6 645 751
Remboursement anticipé	0
Financement des investissements	**5 956 847**
Epargne nette	1 478 616
FCTVA	861 409
TA/TLE	34 071
Subventions d'équipement	233 391
Produit des amendes police	398 962
Produit des cessions	51 250
Emprunts	2 900 000
Autres	0
Solde dotations / reprise sur provisions	-852
Variation du fonds de roulement	**-688 904**
FDR au 01/01/N	**1 451 252**
FDR au 31/12/N	**762 348**

I-5 – La situation de la dette communale au 31 décembre 2025

I.5.1 : L'évolution de l'encours de dette

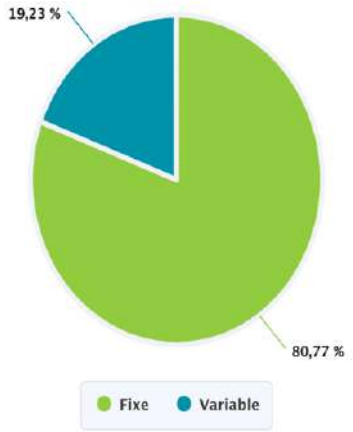
L'encours de dette au 31 décembre 2025 s'établit à 19,5M€, en hausse de 8,3% comparé à 2024.

Accusé de réception en préfecture
064-216404830-20260612-2026-06-12-DE
Date de télétransmission : 23/06/2026
Date de réception préfecture : 23/06/2026



En 2025, la Commune a consolidé l'emprunt souscrit en fin d'année 2024 auprès de l'Agence France Locale pour un montant de 2M€.
En fin d'année 2025, un besoin de financement complémentaire a été contractualisé auprès du Crédit Agricole pour 1,5M€ aux conditions suivantes : Euribor 3M flooré à 2,00% + 0,78% de marge bancaire sur une durée de 15 ans.

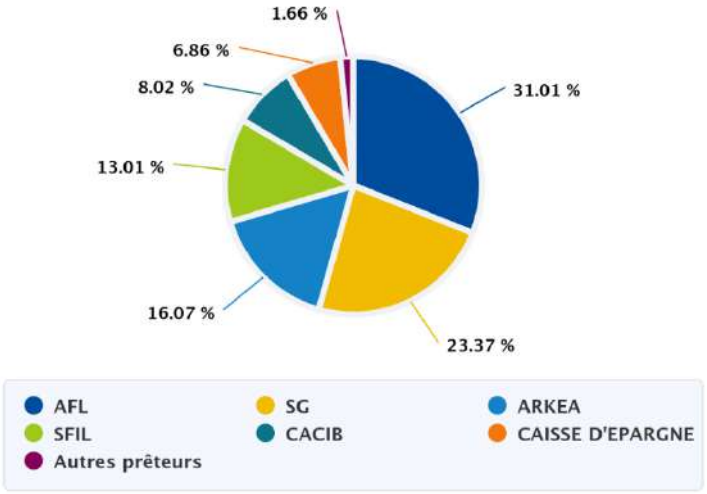
Au 31 décembre 2025, l'encours de la dette se présente de la manière suivante :



Accusé de réception en préfecture
064-216404830-20260612-2026-06-12-DE
Date de télétransmission : 23/06/2026
Date de réception préfecture : 23/06/2026

I.5.2 : Les partenaires bancaires

La diversification des prêteurs bancaires permet de répartir le risque et de stimuler la concurrence.



I.5.3 : Le ratio de désendettement 2025

Le ratio de désendettement est un indicateur de la santé financière de la collectivité.

Au 31 décembre 2025, la Commune présente une capacité de désendettement de **6,79 années**, attestant de son excellente santé financière.

Evolution du Capital restant dû (en €)	CA2020	CA2021	CFU2022	CFU2023	CFU2024	CFU2025
Evolution du CRD au 31/12/N	14 765 990	13 495 366	12 204 259	13 891 940	18 059 751	19 557 138
Evolution du CRD en %	*-7,8%*	*-8,6%*	*-9,6%*	*13,8%*	*30,0%*	*8,3%*
Evolution du CRD en % depuis 2013	**-25,4%**	**-31,9%**	**-38,4%**	**-29,9%**	**-8,8%**	**-1,3%**

Ratio de désendettement	**4,99**	**3,35**	**2,82**	**3,35**	**5,51**	**6,79**

Accusé de réception en préfecture
064-216404830-20260612-2026-06-12-DE
Date de télétransmission : 23/06/2026
Date de réception préfecture : 23/06/2026

PARTIE II – BUDGET ANNEXE DU CAMPING MUNICIPAL

II.1 - Vue générale du résultat global de clôture 2025

Le budget annexe du Camping est un budget en euros hors taxes. Le résultat global de clôture de l'exercice 2025 se décompose de la manière suivante, tous mouvements confondus (réel et d'ordre) :

BUDGET ANNEXE CAMPING (en euros)	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		64 489,18		59 915,31		124 404,49
Opérations de l'exercice	490 594,25	660 318,34	66 529,34	100 662,58	557 123,59	760 980,92
TOTAL (A)	**490 594,25**	**724 807,52**	**66 529,34**	**160 577,89**	**557 123,59**	**885 385,41**
Résultat de clôture (B)		234 213,27		94 048,55		328 261,82
Restes à réaliser (C)			16 703,90		16 703,90	
TOTAL CUMULE (A+C)	**490 594,25**	**724 807,52**	**83 233,24**	**160 577,89**	**573 827,49**	**885 385,41**
RESULTAT DEFINITIF		**234 213,27**		**77 344,65**		**311 557,92**

La section d'exploitation affiche un résultat d'exploitation excédentaire de 234 213,27€.
La section d'investissement présente un excédent de financement de 77 344,65€.
La Commune dégage donc un excédent net global de clôture de +311 557,92€.

II.2 – La section d'exploitation

II.2.1 : Les recettes d'exploitation

Les recettes totales de la section d'exploitation s'élèvent à 724 807,52€ en 2025 et réparties de la manière suivante :

- 631 744,34€ de recettes réelles d'exploitation,
- 28 574€ de recettes d'ordre,
- 64 489,18€ d'excédent d'exploitation 2024 reporté.

Les recettes réelles d'exploitation sont en hausse de 17% entre 2024 et 2025.

Accusé de réception en préfecture
064-216404830-20260612-2026-06-12-DE
Date de télétransmission : 23/06/2026
Date de réception préfecture : 23/06/2026

RECETTES D'EXPLOITATION (en €)	CFU2024	CFU2025	Evolution CFU2024/CFU2025
013 - Atténuation de charges	0	0	#DIV/0!
70 - Produits annexes	9 259	9 935	7,3%
74 - Dotations et participations	0	0	#DIV/0!
75 - Autres produits de gestion	530 694	617 026	16,3%
76 -Produits financiers	0	0	#DIV/0!
77 - Produits exceptionnels	0	4 784	#DIV/0!
TOTAL RECETTES REELLES D'EXPLOITATION	**539 953**	**631 744**	**17,0%**
042 - Recettes d'ordre	28 879	28 574	-1,1%
TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION	**568 832**	**660 318**	**16,1%**
002 - Excédent antérieur reporté	0	64 489	#DIV/0!
TOTAL RECETTES AVEC 002	**568 832**	**724 808**	**27,4%**

Les recettes liées à la location des emplacements du Camping sont en augmentation de 14% entre 2024 et 2025. La revalorisation de certains tarifs 2025 accompagnée d'une meilleure fréquentation explique cette évolution favorable.

	2023	2024	2025	
CHAP. 75	516 998,73	530 694,00	617 025,54	
- régularisation TVA sur location 2022	26 141,35	0,00	0,00	
- autres produits	1 000,00	568,00	10 984,12	
- PAS	0,55	1,16	1,05	
TOTAL CHAP.75 RETRAITE :	**489 856,83**	**530 124,84**	**606 040,37**	**14%**

TAUX D'OCCUPATION

	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	OCCUPATION SUR LA SAISON
2009			15.30%	59.60%	84.50%	21.30%		45.18%
2010			14.30%	58.30%	79.20%	18.20%		42.50%
2011			18.00%	54.60%	79.90%	20.40%		43.23%
2012			15.80%	56.60%	81.20%	25.60%		44.80%
2013			17.30%	65.50%	84.10%	22.50%		47.35%
2014			22.80%	65.70%	85.70%	29.30%		50.88%
2015			37.20%	76.50%	89.80%	30.50%		58.50%
2016			32.30%	82.10%	90.20%	38.30%		60.73%
2017		25.70%	39.50%	86.80%	97.30%	39.50%		57.76%
2018		24.00%	37.70%	88.70%	96.10%	52.90%		59.88%
2019		28.60%	50.40%	88.70%	95.60%	62.30%		65.12%
2020			25.00%	83.70%	94.50%	61.50%		66.18%
2021		26.70%	48.10%	93.20%	100.00%	73.10%		68.22%
2022		43.35%	56.01%	93.58%	99.41%	82.41%		74.95%
2023		41.31%	61.63%	95.09%	98.50%	91.06%	62.78%	75.06%
2024		45.36%	66.18%	96.61%	100.00%	80.77%	42.02%	71.82%
2025	31.83%	57.23%	89.22%	98.67%	98.20%	88.83%	53.05%	73.86%

Accusé de réception en préfecture
064-216404830-20260612-2026-06-12-DE
Date de télétransmission : 23/06/2026
Date de réception préfecture : 23/06/2026

Les recettes d'ordre intègrent la quote-part des subventions d'investissement reçues dans le cadre des travaux des réhabilitation des installations sanitaires.

II.2.2 : Les dépenses d'exploitation

Les dépenses totales de la section de d'exploitation s'élèvent à 490 594,25€, réparties de la manière suivante :

- 389 931,67€ de dépenses réelles,
- 100 662,58€ de dépenses d'ordre.

DEPENSES D'EXPLOITATION (en €)	CFU2024	CFU2025	Evolution CFU2024/CFU2025
011 - Charges à caractère général	223 377	216 280	-3,2%
012 - Charges de personnel	151 130	150 681	-0,3%
65 - Autres charges de gestion	3 153	1 806	-42,7%
66 - Charges financières	24 486	19 893	-18,8%
67 - Charges exceptionnelles	1 137	1 061	-6,7%
68 - Dotations aux provisions et dépréciations		210	#DIV/0!
TOTAL DEPENSES REELLES D'EXPLOITATION	**403 284**	**389 932**	**-3,3%**
042 - Dépenses d'ordre	101 059	100 663	-0,4%
023 - Virement à la SI			
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION	**504 342**	**490 594**	**-2,7%**

Les dépenses réelles d'exploitation passent de 403K€ en 2024 à 389K€ en 2025, soit une évolution de -3,3%.

Les charges à caractère général (chapitre 011) sont en baisse de 3,2% entre 2024 et 2025 en raison des variations suivantes :

- Pas de prestation de regarnissage des emplacements en 2025 : -6,6K€,
- Pas de solde d'impôt sur les sociétés (IS) à payer au titre de l'exercice 2024 sur 2025 et acomptes d'IS 2025 moindres : -11K€,
- Petits travaux de reprise d'allées et de sécurisation des places de stationnement : +7K€,
- Etude revalorisation des eaux grises et pluviales : +5K€.

Les charges de personnel (chapitre 012) sont stables entre 2024 et 2025.

Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) sont en baisse en raison de la réception d'avoirs sur les factures relatives à la maintenance du site de réservation en ligne.

Les charges financières (chapitre 66) sont en baisse en raison de l'intégration sur l'exercice 2024 de frais financiers au titre de l'utilisation d'une ligne de trésorerie, non renouvelée sur 2025.

Accusé de réception en préfecture
064-216404830-20260612-2026-06-12-DE
Date de télétransmission : 23/06/2026
Date de réception préfecture : 23/06/2026

II.3 - La section d'investissement

⇨ Les dépenses d'investissement 2025 du budget Camping Municipal s'élèvent à 66 529,34€ et réparties de la manière suivante :

- 37 955,34€ de dépenses réelles,
- 28 574,00€ d'opérations d'ordre.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (en €)	CFU2024	CFU2025	Evolution CFU2024/CFU2025
16 - Remboursement du capital de la dette	13 000	26 000	100%
AP n°420118 : Réhabilitation sanitaires Camping	2 504	475	-81%
20-21-23 hors opérations budgétaires	2 298	11 480	400%
TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT(A)	**17 802**	**37 955,34**	**113,2%**
040 - Dépenses d'ordre de transfert entre section	28 879	28 574	-1%
041 - Opérations patrimoniales	0	0	#DIV/0!
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	**46 681**	**66 529**	**42,5%**
001 - Solde d'execution reporté	109 518	0	-100%
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	**156 199**	**66 529**	**-57,4%**

Le chapitre 16 intègre la poursuite du remboursement du capital de l'emprunt mobilisé en 2023 avec deux échéances de remboursement en 2025 contre une seule en 2024.

Les dépenses d'équipement financées en 2025 intègrent :

- Pour l'AP n°420118 : le solde du marché de maitrise d'œuvre,
- Pour les autres opérations, les travaux de mise aux normes du Styx du local technique (5,4K€) et le remplacement du Styx gaz par un chauffe-électrique dans le local laverie (5K€).

⇨ Les recettes d'investissement totalisent un montant de 160 577,89€ réparties de la manière suivante :

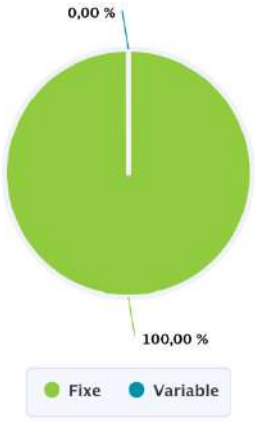
- 100 662,58€ de mouvements d'ordre,
- 59 915,31€ de solde d'exécution d'investissement reporté.

Accusé de réception en préfecture
064-216404830-20260612-2026-06-12-DE
Date de télétransmission : 23/06/2026
Date de réception préfecture : 23/06/2026

RECETTES D'INVESTISSEMENT (en €)	CFU2024	CFU2025	Evolution CFU2024/CFU2025
1068- Excédent d'exploitation capitalisé	105 641	0	-100%
10 - Dotations	0	0	#DIV/0!
13 - Subventions d'investissement	9 414	0	-100%
16 - Emprunts	0	0	#DIV/0!
21 - Immobilisations	0	0	#DIV/0!
TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT(B)	**115 055**	**0**	**-100,0%**
040 - Recettes d'ordre de transfert entre section	101 059	100 663	0%
041 - Opérations patrimoniales	0	0	#DIV/0!
021 - Virement de la SF			#DIV/0!
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	**216 114**	**100 663**	**-53,4%**
001 - Solde d'execution reporté	0	59 915	#DIV/0!
TOTAL RECETTES AVEC 001	**216 114**	**160 578**	**-25,7%**

<u>La situation de la dette du Camping au 31 décembre 2025</u> :

En fin d'année 2023, la Commune avait réalisé un emprunt d'un montant de 520K€ auprès de la Banque Postale pour le financement des travaux de réhabilitation des équipements sanitaires aux conditions suivantes : taux fixe de 4,08% sur une durée de 15 ans.



Au 31 décembre 2025, l'encours de dette s'élève à 481K€.

Accusé de réception en préfecture
064-216404830-20260612-2026-06-12-DE
Date de télétransmission : 23/06/2026
Date de réception préfecture : 23/06/2026

PARTIE III – BUDGET ANNEXE DU JARDIN BOTANIQUE

III.1 - Vue générale du résultat global de clôture 2025

Le budget annexe du Jardin Botanique ne présente des mouvements budgétaires que sur la seule section de fonctionnement.

BUDGET ANNEXE JARDIN BOTANIQUE (en euros)	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés						
Opérations de l'exercice	219 215,26	219 215,26			219 215,26	219 215,26
TOTAL (A)	**219 215,26**	**219 215,26**	**0,00**	**0,00**	**219 215,26**	**219 215,26**
Résultat de clôture (B)						
Restes à réaliser (C)						
TOTAL CUMULE (A+C)	**219 215,26**	**219 215,26**	**0,00**	**0,00**	**219 215,26**	**219 215,26**
RESULTAT DEFINITIF	**0,00**	**0,00**			**0,00**	**0,00**

III.2 – La section de fonctionnement

⇨ **Les recettes réelles de fonctionnement** évoluent de +9% entre 2024 et 2025.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (en €)	CFU2024	CFU2025	Evolution CFU2024/CFU2025
013 - Atténuation de charges	0	0	#DIV/0!
70 - Produits annexes	30 323	30 355	0,1%
74 - Dotations et participations	8 073	4 969	-38,4%
75 - Autres produits de gestion	162 774	183 891	13,0%
76 -Produits financiers	0	0	#DIV/0!
77 - Produits exceptionnels	0	0	#DIV/0!
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	**201 170**	**219 215**	**9,0%**

Le chapitre 70 qui intègre principalement les recettes de la billetterie du jardin sont stables pour s'établir à 30K€.

Le chapitre 74 comprend la subvention versée par le Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques au titre de l'entretien des espaces naturels sensibles Arxiloa. Le désengagement du Département des Pyrénées-Atlantiques se traduit par une baisse de 30% de la subvention allouée en 2025 : de 8K€ en 2024 à 5K€ en 2025.

La subvention d'équilibre versée par le budget principal au budget annexe passe de 162K€ en 2024 à 184K€ en 2025 en raison principalement de la baisse de la participation du Département et de la hausse de la masse salariale.

Accusé de réception en préfecture
064-216404830-20260612-2026-06-12-DE
Date de télétransmission : 23/06/2026
Date de réception préfecture : 23/06/2026

⇨ **Les dépenses réelles de fonctionnement** sont en hausse de 9% comparé à 2024.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (en €)	CFU2024	CFU2025	Evolution CFU2024/CFU2025
011 - Charges à caractère général	34 350	29 565	-13,9%
012 - Charges de personnel	164 534	187 408	13,9%
65 - Autres charges de gestion	2 286	2 243	-1,9%
66 - Charges financières	0	0	#DIV/0!
67 - Charges exceptionnelles	0	0	#DIV/0!
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	**201 170**	**219 215**	**9,0%**

Les charges à caractère général (chapitre 011) sont en baisse de 13,9% en raison des éléments suivants :

- Effet électricité : -3K€,
- Moins d'achat de fournitures d'entretien et de végétaux : -4K€,
- Achat de matériel d'entretien pour les missions du jardin : +3,1K€.

L'augmentation des dépenses de personnel (chapitre 012) entre 2024 et 2025 s'explique par :

- L'effet des mesures nationales : +4,3K€ (taux CNRACL, taux URSSAF maladie et Glissement-Vieillesse-Technicité) ;
- L'effet des mesures locales : +16K€ (effet Noria (+5K€), passage d'un emploi aidé à un emploi titulaire (+8K€) et évolution des heures supplémentaires et de nouvelle bonification indiciaire (+3K€)).

Accusé de réception en préfecture
064-216404830-20260612-2026-06-12-DE
Date de télétransmission : 23/06/2026
Date de réception préfecture : 23/06/2026

PARTIE IV – BUDGET ANNEXE DE LA PETITE ENFANCE

IV.1 - Vue générale du résultat global de clôture 2025

Le budget annexe de la Petite enfance retrace les flux budgétaires relatifs à l'activité de la petite enfance gérée par la Ville :

- Un établissement d'accueil de jeunes enfants ou multi-accueil « Itsas Argia »,
- Un relais petite enfance « A Petit Pas »,
- Un guichet unique.

BUDGET ANNEXE PETITE ENFANCE (en euros)	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés						
Opérations de l'exercice	557 305,56	557 305,56	0,00	0,00	557 305,56	557 305,56
TOTAL (A)	**557 305,56**	**557 305,56**	**0,00**	**0,00**	**557 305,56**	**557 305,56**
Résultat de clôture (B)						
Restes à réaliser (C)						
TOTAL CUMULE (A+C)	**557 305,56**	**557 305,56**	**0,00**	**0,00**	**557 305,56**	**557 305,56**
RESULTAT DEFINITIF	**0,00**	**0,00**			**0,00**	**0,00**

IV.2 – La section de fonctionnement

4.2.1 : Les recettes de la section de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent en 2025 à 557 305,56€ contre 561 956,26€ en 2024, soit -1%. Hors subvention d'équilibre, les recettes réelles évoluent de -15% entre 2024 et 2025.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	CFU2024	CFU2025	Evol CFU2024/CFU2025
013 - Atténuation de charges	0	0	#DIV/0!
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	78 627	250 361	218%
74 - Dotations et participations	348 115	114 095	-67%
75 - Autres produits de gestion	135 214	192 849	43%
77 - Produits spécifiques	0	0	#DIV/0!
TOTAL RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	**561 956**	**557 306**	**-1%**

Le chapitre 70 intègre en 2025 les participations versées par les familles dans le cadre de la garde d'enfants assurée par le multi-accueil Itsas Argia, ainsi que la prestation de service allouée par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF). La hausse de 218% est à relativiser car en 2024, ce chapitre n'englobait que les participations des familles, la prestation de service étant imputée sur le chapitre 74.

Accusé de réception en préfecture
064-216404830-20260612-2026-06-12-DE
Date de télétransmission : 23/06/2026
Date de réception préfecture : 23/06/2026

Ainsi, en retraitant les données 2024, le chapitre 70 évoluerait de -2,3% :

Chapitre 70	2024	2025	
Chapitre 70 CFU2025	**78 626,91**	**250 361,37**	
+ prestation de services CAF MA (provenant du chap.74)	*146 031,75*	*0,00*	
+ prestation de services CAF RPE (provenant du chap.74)	*35 028,44*	*3 479,13*	
= TOTAL CHAP.70 CONSOLIDE	**259 687,10**	**253 840,50**	**-2,3%**

Cette baisse s'explique par la surévaluation en 2024 de la prestation de service à recevoir par la CAF.

Le chapitre 74 passe de 348K€ en 2024 à 114K€ en 2025, en raison du transfert à partir de 2025 de la prestation de service de la CAF vers le chapitre 70.

En retraitant les données, le chapitre 74 évolue de -33% :

Chapitre 74	2024	2025	
Chapitre 74 CFU2025	**348 114,98**	**114 095,47**	
- prestation de services CAF MA (transféré au chap.70)	*-146 031,75*	*0,00*	
- prestation de services CAF RPE (transféré au chap.70)	*-35 028,44*	*-3 479,13*	
= TOTAL CHAP.74 CONSOLIDE	**167 054,79**	**110 616,34**	**-33,8%**

Cette baisse s'explique par l'encaissement sur l'exercice comptable 2024 du solde du Bonus territoire de la CAF de 2023 pour un montant de 53K€.

Après s'être désengagé sur le multi-accueil Itsas Argia à partir de 2024, l**e Département des Pyrénées Atlantiques** a indiqué la fin de son accompagnement financier à partir de 2025 sur le relais petite enfance se traduisant par une perte de recette de 4,3K€ pour la Ville.

Ce désengagement du Département a été pris en charge par **les villes partenaires du Relais Petite enfance** (Ahetze, Ciboure, Ascain, Guéthary, Arbonne et Saint-Jean-de-Luz). Leur niveau de participation est ainsi passé de 13,6K€ en 2024 à 16,3K€ en 2025.

Accusé de réception en préfecture
064-216404830-20260612-2026-06-12-DE
Date de télétransmission : 23/06/2026
Date de réception préfecture : 23/06/2026

SYNTHESE DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT (hors subventions d'équilibre)

MULTI ACCUEIL	2024	2025
CAF - Prestation de service unique (PSU)	146 032	137 658
CAF - Contrat Enfance Jeunesse (CEJ)	0	0
CAF - Bonus Territoire (CTG)	97 967	48 984
CAF - Aide exceptionnelle Covid	0	0
CD64	0	0
Participations familles	78 627	81 584
Autres	5 285	9 997
TOTAL	**327 911**	**278 223**

RELAIS PETITE ENFANCE	2024	2025
CAF - Prestation de Service Ordinaire (PS	35 028	31 120
CAF - Contrat Enfance Jeunesse (CEJ)	0	0
CAF - Bonus Territoire (CTG)	17 270	13 285
CD64	4 269	0
Participations Villes (Guéthary, Ahetze, Ascain, Ciboure et Arbone)	13 678	16 330
TOTAL	**70 245**	**60 735**

GUICHET UNIQUE	2024	2025
CAF - Contrat Enfance Jeunesse (CEJ)	0	0
CAF - Chargé de coop (CTG)	22 675	1 782
Autres	5 913	20 409
TOTAL	**28 588**	**22 191**

La subvention d'équilibre du budget général au budget annexe passe de 135K€ en 2024 à 192K€ en 2025, en raison principalement de l'encaissement en 2024 du solde 2023 du Bonus Territoire de la CAF.

4.2.2 : Les dépenses de la section de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 557 306,56€ en 2025 contre 561 956,26€ en 2024, soit -1%.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	CFU2024	CFU2025	Evol CFU2024/CFU2025
011 - Charges à caractère général	57 284	47 780	-17%
012 - Charges de personnel	504 011	487 712	-3%
65 - Autres charges de gestion	661	21 813	3199%
67 - Charges spécifiques	0	0	#DIV/0!
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	**561 956**	**557 306**	**-1%**

Accusé de réception en préfecture
064-216404830-20260612-2026-06-12-DE
Date de télétransmission : 23/06/2026
Date de réception préfecture : 23/06/2026

Les charges à caractère général (chapitre 011) sont en baisse de 17% entre 2024 et 2025 en raison principalement de la fin d'ateliers déployés en 2024, de l'effet fluides et d'un volume de formations moindre.

Les charges de personnel sont en baisse de 3% sous l'effet des mesures suivantes :

- Impact des décisions nationales : +8K€ (augmentation du taux CNRACL (+4K€), glissement-vieillesse-technicité (+2,5K€), taux maladie URSSAF (+1,6K€)) ;
- Impact des mesures locales : -15K€ (effet Noria (-12K€), comptabilisation sur l'exercice 2024 de la refacturation de l'agent d'entretien payé sur le budget Ville au titre des exercices 2023 et 2024 (-7K€), effet régime indemnitaire (+4K€)).

Enfin, le chapitre 65 intègre en 2025 une écriture de charge pour un montant de 21K€ à la suite d'un rattachement de recette à l'exercice 2024 plus important que ce que la Ville a réellement perçu. Cet « excédent » de recette enregistré dans les comptes 2024 a donc fait l'objet d'une régularisation en 2025 par l'émission d'un mandat.